

CALCUL DES POINTS POUR LE BREVET DES COLLÈGES :

1 : Contrôle Continu sur 400 points

VALIDATION PAR COMPÉTENCE DES 8 DOMAINES DU SOCLE COMMUN :

	Très bonne maîtrise : 50 p ^{ts} 	Maîtrise satisfaisante : 40 p ^{ts} 	Maitrise fragile : 25 p ^{ts} 	Maitrise insuffisante : 10 p ^{ts} 
D1.1 : Langue française à l'écrit et à l'oral				
D1.2 : Langues étrangères et régionales (synthèse de la LV1, de la LV2 et de l'Occitan)				
D1.3 : Langages mathématiques, scientifiques et informatiques				
D1.4 : Langage des arts et du corps				
D2 : Les méthodes et outils pour apprendre				
D3 : La formation de la personne et du citoyen				
D4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques				
D5 : Les représentations du monde et l'activité humaine				

2 : Quatre épreuves écrites sur 300 points

Français (100 p^{ts}) + Mathématiques (100 p^{ts}) + Histoire-Géographie-Education Morale et Civique (50 p^{ts}) + Sciences (50 p^{ts})

3 : Une épreuve orale sur 100 points

Présentation d'un EPI ou d'un Parcours Educatif (Parcours Avenir - Parcours Citoyen - Parcours d'Education Artistique et Culturel - Parcours éducatif de santé - Parcours d'excellence)

4 : Pour les élèves ayant suivi un enseignement de complément (Latin ou Occitan) : 10 ou 20 points en plus